LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE de PROVENCE

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Président du Collège :
LESBROS Guillaume
10 rue Jean Rameau
04160 CHATEAU ARNOUX
Tél : 06.74.44.82.12
Mail : g.lesbros@hotmail.fr

Membres :
CARRARA Frédéric, GIRAUD Georges, GIRAUDO Jean-Marc, LESBROS Guillaume, LIOTIER Billytiss, LIOTIER Patrick, LIOTIER Solenn, TRAVERSA Didier

REGLEMENT CHAMPIONNAT DE PROVENCE ENDURANCE TOUT TERRAIN QUADS 2017

La Ligue Motocyclisme Régionale de Provence met en compétition pour l'année 2017 le Championnat de Provence d'Endurance Tout Terrain Quad suivant la formule d'un pilote/un quad ou deux pilotes/un ou deux quads. Le format de course sera libre, avec un minimum de 2h30 de course sur la journée.

Toute personne désirant s'engager au championnat d'endurance est censée connaître le présent règlement.

Cylindrées Admises :

- A partir de 13 ans : 125cc 2T maximum / 250cc 4T maximum
- De 15 à 18 ans : 550cc 2T ou 4T maximum
- A partir de 18 ans : Cylindrée libre
- Seuls sont autorisés les moteurs mono ou bicylindre

ARTICLE 1 - COUREURS ADMIS

Pour participer au Championnat de Provence d'Endurance Tout Terrain Quad, il faut :

- posséder une licence NJ3C (13-14 ANS), NCO ou Inter délivrée par la FFM

Les pilotes titulaires d'une licence 1 manifestation sont autorisés à participer aux épreuves mais ne seront pas retenus dans le classement du Championnat de Provence (classement à la journée uniquement).

ARTICLE 2 - NUMEROS DE COURSE

Les numéros seront attribués de la façon suivante :

1 à 199 : Pilotes Licence **NCO**
200 à 399 : Pilotes **Equipages NCO**
400 à 499 : Licences à la **Journée LJA Solo**
500 à 599 : Licences à la **Journée LJA Duo**

Catégorie NCO/Inters Solo et Equipage :

Les pilotes auront le choix de leur numéro de course. Ils devront le choisir via le site *www.ffm.engage.sport.com* et sera susceptible d'être modifier suivant les épreuves.
Seul le Numéro 1 est réservé au champion de l'année précédente en solo et le Numéro 200 en équipage.

Les organisateurs ainsi que les commissaires techniques imposeront des numéros lisibles, conformes et bien fait en course.

Les Numéros avant et arrière sur les machines devront être de taille réglementaire afin de faciliter le pointage manuel.
En conformité avec le règlement fédéral, les plaques devront être positionnées obligatoirement sur le « bumper » et à l'arrière au niveau de la selle. Aucune tolérance ne sera acceptée.

Plaques Numérotées

Le champion en solo et en équipage de l'année précédente peuvent apposer sur la machine des plaques de couleur rouge avec des numéros blanc.

Les plaques numérotées devront être **lisibles, mais pas de couleurs imposée.**
Dimension de la plaque avant : 15 cm x 20 cm
Dimension de la plaque arrière : 23 cm x 28 cm
Dimension des chiffres : 14 cm de hauteur minimum
et apposées sur la machine avant le contrôle technique. Cependant, si les commissaires techniques ne jugent pas les plaques assez lisibles, à charge du Directeur de Course de prendre la décision de refuser le départ d'un pilote pour des numéros/plaques non conformes. Des plaques (5€) ainsi que des numéros (0.5€ le chiffre) seront en vente au moment du contrôle technique.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT

Voir Règlement Particulier de l'épreuve. L'ouverture des engagements se fera au minimum 45 jours avant l'épreuve et sera mentionner dans le Règlement Particulier de l'épreuve
Les droits d'engagements seront au minimum :
Solo : 65€ - Duo : 100€.
Le tarif des engagements sera établi en fonction de la capacité et de la durée des épreuves.

La catégorie équipage (2 pilotes) pourra s'engager avec 1 ou 2 machines validée(s) par les contrôles administratifs et techniques.
Une caution de 200 euros pour le chronométrage par transpondeur sera demandée et restituée le soir.
La date de clôture des engagements est prévue 2 jours avant l'épreuve. Des pénalités seront appliquées 10 jours avant l'épreuve (majoration de 15€).
La licence « 1 manifestation » est téléchargeable sur le site **www.ffmoto.org**.
(Les clubs organisateurs peuvent prévoir dans leur règlement particulier, la présentation obligatoire du CASM).

Le pilote devra avoir 15 ans révolus et posséder une licence FFM pour rouler en catégorie solo.

Pour les concurrents à 2 pilotes (équipage), un brassard leur sera remis lors du contrôle administratif en échange d'une pièce d'identité ou autre (permis de conduire, licence,…) restitué le soir de l'épreuve.

Nota : Pour être en conformité au règlement fédéral, la durée de course pour un pilote NJ3C de 13 à 15 ans est de 90 minutes avec l'obligation d'un repos de 45min après 1h de course maximum.
Les pilotes cadets de 13 ans à 15 ans sont autorisés à participer obligatoirement en équipage avec des machines correspondant aux conditions d'accès de la pratique.

Les pilotes NCO vétérans (40 - 49 ans), super vétérans (50 ans et +), féminine et juniors (15-18ans) devront le préciser sur leur engagement, en cochant la case correspondante, sinon ils ne seront pas classés dans leur catégorie respective.
Le pilote qui ne pourra pas se rendre à une épreuve devra prévenir le Club ou le Délégué et fournir un justificatif dans un délai de 48 h avant l'épreuve, le cachet de la poste faisant foi.

ARTICLE 4 - TRACE ET CAPACITE DU PARCOURS

Le parcours devra avoir une capacité d'accueil de :
30 participants au kilomètre, pour une longueur de circuit comprise entre 5 et 15 km.
La largeur devra être suffisante afin que les pilotes puissent se doubler.
Le circuit pourra présenter des zones de rétrécissement à 3 mètres d'une longueur inférieure à 100m et l'ensemble de celles-ci ne devront pas être supérieures à 20 % de la longueur du circuit.
La rubalise devra être de bonne qualité.
Les circuits de cross non modifiés dans leur tracé d'origine ne sont pas autorisés (double et triple sauts sont interdits).
La chicane devant le poste de chronométrage doit être approuvée par le Directeur de Course et le chronométrage.

Article 5 – CONTROLE ADMINISTRATIF :

Pour être admis, les pilotes devront présenter :

- Une pièce d'identité
- Leur licence valide
- Pour les pilotes mineurs, obligation d'une autorisation parentale.

Article 6 – CONTROLE TECHNIQUE :

Un commissaire technique a été désigné pour un suivi technique du championnat d'endurance.
Les machines devront être présentées au contrôle technique, ainsi que l'équipement du pilote à chaque épreuve.

Les machines devront être conformes au règlement du championnat de France d'endurance quad :

- **Protection de chaîne** sur la couronne arrière ainsi que sur le disque,
- **Coupe circuit relié au pilote,**
- **Nerf bar** : sangles reliées au cadre
- **Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée** sur la barre transversale. Les guidons sans barre transversale doivent être équipés d'une protection rembourrée située au milieu du guidon, recouvrant largement les brides du guidon.

Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide, ou recouvertes de caoutchouc.

- **La plaque arrière sera en plastique souple**, devra être perpendiculaire à l'axe de la piste et positionnée sous la selle arrière.
- **Le carter de chaîne recouvrant le pignon de sortie de boîte est obligatoire**,
- La capacité des réservoirs ne peut **excéder 22L** pour les moteurs 2T ou 4T,
- Les réservoirs de carburant ne peuvent être placés à l'avant du guidon,
- Les réservoirs ne peuvent dépasser la hauteur de fixation du guidon
- **Un feu rouge arrière type « Leds » est obligatoire et pourrait être mis en marche à la demande du Directeur de course en cas de bout ou de poussière.**

Pour tout autre point particulier, se référer au règlement technique fédéral (FFM) Endurance TT Quad.

- **Casques et Equipement** : Se référer à l'article 8.8 du règlement général de motocross. **Norme ECE 22/05 sera utilisé**, les casques non-conforme seront consignés par le commissaire technique jusqu'à la fin de l'épreuve,
- **Les protections dorsales** sont obligatoires selon spécifications FFM **(norme 16/021).**

– **Bruit : Se référer à l'article 8.5 du règlement général de motocross**.

POUR DES NOTIONS DE TRANQUILITE PUBLIQUES EXIGEES PAR LES AUTORITES DE TUTELLE, Les commissaires techniques seront intransigeants sur les normes du bruit et pourront refuser le départ à tout pilote ne correspondant pas à celle-ci. Durant toute épreuve, les bruits devront rester conformes aux règlements, un commissaire technique pourra à tout moment faire un contrôle de ceux-ci.

Nota : toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux pendant l'épreuve sera systématiquement arrêté (drapeau noir plus numéro). L'échappement devra être remis en état de marche et vérifier par le commissaire technique.
En cas de réparation impossible, la machine ne sera plus autorisée à continuer la course.
Le contrôle du bruit sera contrôler en fin de course sur des machines au hasard.

Attention les « tear off » (écrans jetables) sont interdits.
En ce qui concerne les caméras, se conformer au règlement particulier du club organisateur.
Tout pilote refusé au contrôle technique et ne prenant pas le départ de la course ne pourra être remboursé.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Voir Règlement Particulier de chaque épreuve.
Les horaires peuvent varier légèrement selon les clubs organisateurs, mais ils seront fixés dans le règlement particulier de chaque manifestation.
L'organisateur doit prévoir dans ses horaires, avant la course un briefing pilote.

Essais :
Pour toutes les catégories :
1 tour de reconnaissance pour tous les pilotes **OBLIGATOIRE.**

Manches :

Voir Règlement Particulier de l'épreuve.

Pour les courses en équipages, un changement de pilote est obligatoire par manche.

Départ :
Les pilotes seront placés sur la ligne de départ dans l'ordre de leur **date et paiement d'engagement.**
Un départ par vague « type Le Mans » sera donné à condition que la zone de départ (longueur et largeur) puisse accepter le nombre de Quads à prendre le départ et assurer le maximum de sécurité pour les concurrents. **Si en raison d'un nombre important de pilotes et en fonction de la zone de départ, il se peut qu'il y est plusieurs vagues de départ.**

Dans ce cas, la procédure de départ est la suivante :

Au signal donné par le directeur de course, les pilotes avec un genou a terre franchiront la distance les séparant de leur machine. Ils devront brancher leur coupe-circuit et mettre les machines en marche seul.
Le démarrage à la poussette est interdit. Seulement 30 secondes après le départ et après le signal du Directeur de Course, le démarrage à la poussette sera accordée.

Les vagues de départ seront composées en 2 parties :

1 Solo NCO
2 Equipage NCO

Le signal de départ est donné pour chaque vague par le directeur de course au moyen des drapeaux tricolores et rouge.
Les licences journées seront placés en fin de vagues et en fonction de la date et paiement de leur engagement.

Arrivée :
La course sera considérée achevée à l'abaissement du drapeau à damiers sur le quad Classé 1er au classement Scratch une fois le temps réglementaire écoulé. Pour être classés, les pilotes doivent franchir la ligne d'arrivée dans les 30 minutes après l'abaissement du drapeau à damiers sur le 1er pour que le classement soit validé.

Stand :

Les stands de ravitaillement doivent être séparés du parc coureur. Il devra y transporter ses jerricans et autre matériel (caisse à outils, etc.) et obligatoirement un extincteur en état de fonctionnement. L'extincteur devra être placé d'une manière judicieuse et facilement vérifiable par les commissaires. Il est strictement interdit de fumer sur le stand.

Seuls le pilote, le mécanicien, le chef de stand et le panneauteur seront admis dans les stands.
Rappel : Ces 4 personnes devront obligatoirement être en possession d'une licence FFM.

Les concurrents doivent rouler à vitesse réduite dans le couloir de décélération sous peine d'un "STOP & GO" dont le laps de temps sera jugé par le Directeur de Course.

La circulation dans la zone de ravitaillement devra se faire en sens unique.

Les pilotes sont obligés de rentrer dans les stands pour effectuer un changement de lunettes, de gants, etc. Ils ne peuvent pas se les faire passer sur la piste sous peine d'une sanction.

Assistance/Réparations :

La machine pourra être réparée par le mécanicien et le pilote. Les réparations devront être effectuées au stand

Toutes les pièces pourront être changées, sauf celles marquées à la peinture par le Commissaire Technique.

En dehors des stands, sur la piste, seules sont admises les petites réparations, bougie, chaîne. Elles devront être effectuées par le pilote sur le bord de la piste, à condition que le quad soit bien rangé et ne présente aucun danger pour la sécurité des concurrents.

Le ravitaillement sur la piste est interdit, ainsi que l'aide extérieure.

Les soudures ne devront pas être effectuées dans les stands, mais dans un endroit mis spécialement à disposition des coureurs par l'organisateur.

Ravitaillement :

Les ravitaillements s'effectueront obligatoirement au stand moteur arrêté. Les pilotes ne pourront pas rester sur leur machine durant le ravitaillement en carburant.

Toute installation fixe du type derrick ou similaire est interdite.

Des sanctions pourront être prises par le Directeur de Course ou par le Jury qui sera constitué avant l'épreuve.

Machine non conforme au contrôle technique ..... départ refusé
Casque ou équipement non conforme ..... départ refusé
Bruit au-delà de 112 décibels à 2m max ..... départ refusé
Contrôle en fin d'épreuve (tolérance 2db) ..... 1 minute
Usage d'une machine non vérifiée au technique..... disqualification
Fumer dans les stands..... disqualification
Plus de 3 personnes dans les stands (dépannage)..... 1ere avertissement
..... Récidive = 1 tour
Non utilisation du tapis environnemental..... exclusion
Vitesse excessive dans les stands ..... Stop and Go
..... Récidive = exclusion
Rouler en sens inverse sur la piste ou dans les stands..... disqualification
Circuler sans casque (piste, stands, parc coureur)..... disqualification
Ravitailler moteur en marche ..... disqualification
Ravitailler pilote sur la machine..... disqualification
Ravitailler en dehors des stands ..... disqualification
Au départ machine non mise en route par le pilote..... 3 tours
Au départ non mise en place du coupe-circuit ..... 3 tours
Démarrage à la poussette avant le signal du Directeur de course ..... 1 tour
Anticipation de la mise en route..... 1 tour
Refus de remise en état de la machine durant l'épreuve ..... disqualification
Changement de lunettes ou gants en dehors des stands ..... 1 tour
Aide extérieure ..... 1er avertissement
..... Récidive = 1 tour
Réparation sur la piste par le pilote contraire au règlement ..... 1 tour

..... Récidive = disqualification
Soudures faites dans les stands..... 1 tour
..... Récidive = disqualification
Pour les équipages, en cas de casse..... 1 tour
(Obligation que le pilote avertisse le directeur de course avant le changement de pilote)

Il est demandé aux clubs organisateurs une zone de panneautage et une zone pour visionner les temps à proximité des stands.

ARTICLE 8 - CHRONOMETRAGE

L'organisateur devra prévoir des chronométreurs en nombre suffisant par rapport à la capacité de l'épreuve.
Les frais de chronométrage sont à la charge du Club organisateur et ne pourront être en aucun cas à la charge du pilote.

ARTICLE 9 – CLASSEMENT ET TITRES :

Seules les pilotes licenciés en Ligue de Provence seront comptabilisés pour le championnat de Provence. Tout pilote hors ligue ne pourra prétendre au Championnat de Provence.
Attribution des points selon le barème suivant :

1er	**25 pts**	6ème	**15 pts**	11ème	**10 pts**	16ème	**5 pts**
2ème	**22 pts**	7ème	**14 pts**	12ème	**9 pts**	17ème	**4 pts**
3ème	**20 pts**	8ème	**13 pts**	13ème	**8 pts**	18ème	**3 pts**
4ème	**18 pts**	9ème	**12 pts**	14ème	**7 pts**	19ème	**2 pts**
5ème	**16 pts**	10ème	**11 pts**	15ème	**6 pts**	20ème	**1 pts**

Pour Visan uniquement les points seront marqués individuellement et cumulés pour les duos.
L'équipage devra rester le même tout le long du championnat
En cas de changement de co-équipier, celui-ci sera considéré comme nouvel équipage.
En cas d'ex-æquo, les concurrents seront départagés en tenant compte du nombre de place de 1er, de second ....
Pour être classé au Championnat de Provence, les pilotes devront avoir marqué des points dans **au moins 2 épreuves**.

Les titres décernés seront :

- Solo Junior (15-18 ans)
- Solo (+18 ans)
- Solo Vétéran solo (+40 ans)
- Solo Super Vétéran (+ 50 ans)
- Solo Féminine
- Solo 4x4
- Equipage Jeunes (13-15 ans)
- Equipage Hétérogènes
- Equipage Juniors (15-18 ans)
- Equipage Homogènes (+ 18 ans)
- Equipage Féminines

- Equipage Vétéran (+40 ans)
- Equipage Super Vétéran (+50 ans)
- Equipage 4x4

Toute catégorie comptant **moins de 3 pilotes sur le championnat sera considérée comme nulle**, sous réserve de validation des résultats par la commission.

ARTICLE 10 – RECOMPENSES CONSEILLEES PAR EPREUVE :

- Les 3 premiers solo NCO,
- Les 3 premiers solo Juniors,
- Les 3 premiers solo Féminines,
- Les 3 premiers solo Vétérans,
- Les 3 premiers solo Super Vétérans,
- Les 3 premiers solo 4x4,
- Les 3 premiers Licence Journée,
- Les 3 premiers équipages Homogènes,
- Les 3 premiers équipages Jeunes
- Les 3 premiers équipages Hétérogènes
- Les 3 premiers équipages Juniors,
- Les 3 premiers équipages Féminines,
- Les 3 premiers équipages Vétérans,
- Les 3 premiers équipages Super Vétéran,
- Les 3 premiers équipages 4x4,
- Les 3 premiers équipages Licences Journée,

Les coupes sont à la charge du club organisateur.

ARTICLE 11 – RECLAMATIONS ET SANCTION :

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code Sportif National de la F.F.M.
Le montant de la caution accompagnant la réclamation est de 75 €.
Lorsqu'elle entraîne un démontage du moteur, elle doit être assortie d'une caution de 75 € pour les moteurs à 2 T et de 150 € pour les moteurs à 4 T. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme, ou versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

ARTICLE 12- SECURITE

La présence d'un médecin urgentiste avec un véhicule approprié est obligatoire, ainsi qu'une seconde ambulance. Un poste de secours et des secouristes en nombre suffisant.
Le Collège Quad impose que les machines des Marchals passent aux contrôle technique avec une tenue réglementaire. Sa machine devra être identifiée « M » marchal.

ARTICLE 13 – OFFICIELS

* Un directeur de course sera fourni par le Collège Quad, il sera le même tout au long du

Championnat, il devra être titulaire d'une licence d'officiel directeur de course du premier degré spécialisé moto-cross et sera le même tout au long du Championnat.
* Deux OCS ou ODC titulaire au premier degré moto-cross ou enduro seront désignés par le club organisateur.
* Un commissaire technique sera désigné par la commission et devra être aidé dans sa tâche par au moins 2 personnes du club organisateur.
Le coût des hébergements des officiels est pris en charge par le club organisateur.

ARTICLE 14– IMPREVU ET AVENANT

Si l'épreuve ne pouvait avoir lieu, pour cas de force majeur, les organisateurs ne pourront pas être tenus pour responsables vis-à-vis des concurrents et les frais d'engagements pourraient ne pas être remboursés entièrement.
Il en est de même, si pour une quelconque raison, les organisateurs supprimaient ou raccourcissaient une ou plusieurs manches.
Dans ce cas aucun remboursement ne sera fait.

Tout avenant au présent règlement entrera en vigueur lors de l'épreuve la plus proche, celui-ci sera porté à la connaissance des pilotes et consultable tant dans les clubs qu'au siège de la Ligue de Provence.
Tous les cas non prévu au règlement particulier seront réglés par le jury, sans qu'il soit possible pour les concurrents de faire appel à leur décision.

ARTICLE 15 – CAS PARTICULIER :

Dans le cas ou une épreuve de ligue serait intégrée dans un championnat de France, le règlement de l'épreuve sera en tout point celui du Championnat de France.

Dans le cas où une épreuve du Championnat de France tomberait le même jour qu'une épreuve de Ligue, les pilotes garderont le bénéfice des points acquis lors de cette épreuve à charge aux pilotes concernés de communiquer leurs résultats à leur délégué, dans la semaine suivant l'épreuve, à défaut, les points ne seront pas comptabilisés pour le classement de la saison.

ARTICLE 16 – CALENDRIER PREVISIONNEL :

TABLEAU RECAPITULATIF
CHAMPIONNAT DE PROVENCE D'ENDURANCE TT QUAD 2017

Epreuve	Format	Date	Date ouverture engagement	Date pénalité	Tarif Engagement	Engagement
Préfaissal (04)	Solo 2x1h30 Duo 2x1h30	20/05/2017	01/04/2017	10/05/2017	Solo : 65€ Duo : 100€	ffm.engage-sports.com
Collongues (06)	Solo 2x1h30 Duo 1x3h	17/06/2017	30/04/2017	07/06/2017	Solo : 65€ Duo : 100€	ffm.engage-sports.com
Goult (84)	Solo 2x1h30 Duo 2x1h30	30/09/2017	20/08/2017	20/09/2017	Solo : 65€ Duo : 100€	ffm.engage-sports.com
Trièves (38)	A confirmer	A confirmer	A confirmer	A confirmer	A confirmer	A confirmer
Visan (84)	1x6h00	28/10/2017	01/05/2017	28/09/2017	180€ / Equipage	mc-enclave.e-monsite.com